

06-87

Pour publication immédiate  
August 24, 2006

**INFRACTION À LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL :  
LA COMPAGNIE HUMBERLINE PACKAGING INC.  
REÇOIT UNE AMENDE DE 100 000 \$**

SCARBOROUGH (Ontario) – Humberline Packaging Inc., compagnie établie à Toronto qui fabrique des conteneurs en plastique, a été condamnée aujourd'hui à payer une amende de 100 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*. Son infraction a occasionné à un employé de graves blessures à la tête.

Le 8 novembre 2004, un travailleur se penchait dans une machine afin d'y repérer une fuite de fluides quand la machine, qui était en mouvement, a amorcé son cycle. La tête du travailleur a été heurtée par des équipements dans la machine. Le crâne du travailleur a été fracturé. Le travailleur a également subi des blessures au cerveau. L'accident s'est produit à l'usine de la compagnie située au 310 Humberline Drive, à Etobicoke, en Ontario.

La compagnie Humberline Packaging Inc. a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, de n'avoir pas veillé à ce que la machine en question soit nettoyée, huilée, ajustée, réparée et/ou entretenue seulement quand tout mouvement qui pourrait mettre un travailleur en danger est arrêté, tel que l'exige l'article 75 du règlement sur les établissements industriels. Cette infraction était contraire à l'alinéa 25(1)c) de la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*.

L'amende a été imposée par M. Cledwyne Longe, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Scarborough. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 qui est prévue par la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :  
Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

Line Forestier  
Avocate de la Couronne  
Direction des services juridiques  
Ministère du Travail  
416 326-7987

Renseignements généraux

**Lieu :** Cour de justice de l'Ontario  
1530 Markham Road, salle d'audience E8  
Scarborough (Ontario)

**Juge :** M. Cledwyne Longe, juge de paix

**Date et heure :** Le 24 août 2006, à 9 h

**Défendeur :** Humberline Packaging Inc.

**Affaire :** Infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)